Herbergement gratuitement chez mon pere

Par Visiteur

Mon père veut me viree de chez lui, je suis majeur mais j'ai pas les ressources nécessaires pour prendre un appartement car je gagne environ 850 ? nets par mois, qu'est ce je dois faire

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pour quelle raison votre père ne souhaite plus vous héberger?
A-t-il des ressources suffisantes?

Cordialement

Par Visiteur

Je ne fais pas qu'est qu'il demande, et il a les ressources suffissantes il a une pension d'environ 3000 ? par mois..... du genre j'ai ouvert un autre compte bancaire, il ne peut rien voir mes operations comme sur l'autre, monsieur n'est pas content.....

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si je comprends bien cette situation résulte de vos relations conflictuelles avec votre père.
Etant donné que vous êtes majeur, il est en droit de ne plus souhaiter vous héberger chez lui.
Les parents doivent secours à leurs enfants même majeurs mais ne sont pas dans l'obligation des les héberger.
Quant à a saisir le juge pour solliciter une pension alimentaire étant donné que vous gagnez votre vie, même si cette somme n'est pas astronomique, il est probable que votre demande soit rejetée.

Cordialement

Par Visiteur

ça veut dire que je peux rien faire, car avec 800 ? je ne peux pas vivre, j'ai pas le droit à l'aide aux logements, elle est franchement mal fait les lois françaises finalement ça serait mieux que je sois au chômage.....

Par Visiteur

Monsieur

Le fait que vous entreteniez des relations conflictuelles avec votre père n'entre pas en ligne de compte.
Je comprends votre point de vue.
Libre à vous de saisir le juge afin de solliciter une pension alimentaire mais en raison de votre age et du fait que vous exercez une activité rémunérée je crains qu'il ne rejette votre demande.

Cordialement

Par Visiteur

à temps partiel, le fait de pas pouvoir se nourrir se loger seul, un juge ne peut prendre en compte ça.....

Par Visiteur

Monsieur

Si bien sur mais d'un point de vue légal vous avez par mois plus que le RSA de ce fait vous êtes considéré comme financièrement autonome.

Cordialement

Par Visiteur

Oui je gagne moins que le smic, et je fais partie des gens pauvres et ceux qui sont aux rsa, ils ont encore des aides, moi j'en ai pas le droit et pourtant, je suis travailleur handicapé.... donc je suis loin d'être financiérement autonome, si mon père me vire.....

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je ne dis pas que votre situation est des plus aisée, je précise juste que juridiquement vous êtes considéré comme autonome financièrement et que de ce fait le juge peut rejeter votre demande de pension alimentaire. Maintenant libre à vous de le saisir.

Cordialement